

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Le 5. Mars 1799.

(2)

En tout 200 francs en argent. payables par quartier tous les 3 mois, outre le bois fourni par les Ecclésiastiques qui apportent une bûche à chaque école d'hyver

De la Commune de Chateaud'oez outre que les Communes voisines de Sougemont, Rospireux et Gevenay ont contribué d'une somme une fois payée ou d'une rente d'une annuëlle, pour faire cette pension d'avoir le droit d'envoyer leurs enfans apprendre le Latin à cette école.

David Albert Roch. Agent

196

Paroisse de Chateaud'oez
(1) Ecole des filles du Village (2)
N° 2.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

98.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Chateaud'oez

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune de Chateaud'oez

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse et Agence de Chateaud'oez

d. District

Page de haut Romand

e. Canton

de Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les Maisons les plus éloignées sont à demi-heure. A comme elle sont fort éloignées dispersées leur distance est fort variée.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Village de Chateaud'oez, les hameaux de Bopons, de Blet, de Bellen, de la Frasse et un grand nombre de Maisons isolées qui ont chacune leur nom et dont les distances sont très diverses depuis une minute jusqua trente minutes.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

La Moitié des Ecclésiastiques et du Village, et le reste des Hameaux et Maisons écartées.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? --- A demi lieue de l'école du Mont
A demi lieue de celle d'entre deux Eaux
Et une lieue de celle de Grignas
- a. Leurs noms.
- b. Leurs distances réciproques. --- la réponse à cette question se trouve cy

I I

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école? --- La lecture, l'écriture, les premiers Elémens de la Religion, le quatre régles d'arithmétique, l'orthographe et la Musique des écoliers
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? --- L'école ne se tient qu'en hiver durer environ cinq Mois et depuis la mi Septembre à la mi avril
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? --- l'Alphabet vulgairement nommé palette, le Nouveau Testament, le catéchisme d'Estevard, le recueil de passages
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? --- Cette école n'a pas de réglemens qui lui soient particuliers
- 9°. Durée de l'école chaque jour? --- Depuis 9 heures jusqu'à environ 1 heure et deux tous les jours excepté le jeudi qui ne dure que 2 heures; jour du Marché
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? --- Distribués en deux classes ou volées.

I I I

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.
 - a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? --- Jusqua la révolution le pasteur excommunié de la Consistoire étoit et le Baillif de Rougemont confirmoit
 - b. D'où est-il? --- De la Commune de Chateaud'Org
 - c. Son nom --- Josué David Eilet

(3)

- d. Son âge. --- 34 ans et demi
- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? --- Un garçon
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? --- Depuis Novembre 1798
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? --- Agriculteur à Chateaud'Org
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? --- Non
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? --- Cela varie, aujourd'hui 67
- a. En hiver, } soit garçons ou filles. --- Cette école n'est que pour les filles et ne se tient qu'en hiver comme il a été dit cy dessus
- b. En été, }

I V

RAPPORTS ECONOMIQUES!

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
 - a. Possède-t-elle de pareils fonds? --- Non
 - b. Quelle en est la valeur? --- La commune paye le Régent
 - c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? --- Rien
- 15°. Bâtiment de l'école.
 - a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
 - b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
 - c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?
 - d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune loue à ses frais une chambre, autant que possible au Centre du quartier annexé à cette école, où se rend chaque jour le Régent dont le domicile est à un quart de lieue

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La commune paye 60 francs fixe et 10 francs de gratification en tout 70 francs.

Quant au bois, chaque fois qu'un enfant vient à l'école il apporte une bûche pour le chauffage de la chambre.

Chateaud'oeux le 6 Mars 1799
Josué David
Clet

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

N.° III.
Chateaud'oeux -
Ecole de Gèrignoz

198

(Handwritten signature)

Gèrignoz.

C'est un hameau avec plusieurs maisons plus ou moins écartées.

Commune distincte qui renferme 6 écoles, dont celle-ci est une.

Paroisse et Agence de Chateaud'oeux qui est le chef-lieu du District du Pais d'en-Haut Romand.

Canton du Léman,

Les maisons les plus éloignées sont à une lieue.

Gèrignoz - Les Combes - Sous le Lica - La Bruye - Les Boursalats. & plusieurs maisons isolées.

Les plus éloignées sont à une lieue, d'autres à demi heure, et la plus grande partie est dans le hameau de Gèrignoz. Pour le nombre des écoliers qui varient à tout moment, on l'indiquera dans le titre III. N.° 12.